



Règlement intérieur

La Halle aux Créateurs

Aire sur l'Adour

Samedi 1^{er} juin 2019

Article 1

La Mairie d'Aire sur l'Adour organise un marché de créateurs le samedi 1^{er} juin 2019 de 10 h à 18 h, sous la Halle aux grains à Aire sur l'Adour (Place du Commerce).

Ce marché est exclusivement réservé aux créateurs professionnels ou artistes libres déclarés (les revendeurs ne sont pas admis). Les artisans, créateurs et artistes libres doivent impérativement présenter à la vente seulement des objets de leur propre fabrication.

L'emplacement pour les exposants est gratuit.

Article 2

Les créateurs souhaitant disposer d'un emplacement devront fournir les documents suivants :

- une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- la photocopie de votre inscription au registre des Métiers, du Commerce ou MSA, n° SIRET ou copie de votre dernier relevé de l'URSSAF si vous êtes artiste libre ;
- un chèque de caution de 50 euros pour confirmer votre réservation à l'ordre d'« Aire Animation », celui-ci vous sera restitué lors de votre installation (en cas d'absence de l'exposant, les droits d'inscription ne pourront pas être remboursés) ;
- la fiche d'inscription complétée.

Article 3

Les exposants doivent être couverts par une assurance Responsabilité Civile intéressant leur participation à des foires, marchés ou expositions. La Mairie d'Aire sur l'Adour décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration, quelle qu'en soit la raison.

Article 4

L'arrivée des exposants et le déballage devront s'effectuer entre 8 h et 9 h 45 sans gêner la circulation des autres exposants. Tout véhicule devra être enlevé après le déchargement.

A partir de 10 h plus aucune installation ne sera autorisée. Aucun départ ne pourra s'effectuer avant 18 h. Les emplacements devront être libérés à 20 h.

Article 5

Concernant l'éclairage des stands, prévoir un éclairage basse tension, enrouleurs, rallonges et multiprises. Le matériel d'exposition peut vous être fourni (tables, grilles), mais en stock limité. Il vous est conseillé de venir avec votre propre matériel.

Article 6

L'exposant s'engage pendant la totalité de l'ouverture du marché à :

- une tenue irréprochable de l'emplacement qui lui sera affecté ;
- respecter la délimitation du stand ;
- maintenir l'emplacement par une personne accréditée ;
- évacuer ses déchets au fur et à mesure du déroulement du marché ;
- garer son véhicule dans le parking réservé à cet effet (Place du Commerce).

Article 7

Le nombre d'exposants est limité, la Mairie d'Aire sur l'Adour se réserve ainsi le droit de refuser toute candidature.

Dossier de demande d'inscription

LA HALLE AUX CREATEURS D'AIRE SUR L'ADOUR 2019

Cadre réservé à l'administration

Date réception dossier	Accepté / refusé – date	N° emplacement	Professionnel	Amateur

NOM et Prénom			
Pseudonyme / nom d'artiste / raison sociale			
Taille de l'emplacement souhaité			
Adresse postale			
Code postal – VILLE			
Adresse courriel			
Page / profil Facebook			
Site web / blog			
Tél. portable et/ou fixe			
Nombre de grilles souhaitées (stock limité)		Nombre de tables souhaitées	
Besoin électrique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Activité (description et technique) Types de créations exposées			

Statuts	Déclaré	Non déclaré
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous êtes déclaré :

Cadres réservés à l'administration

OBLIGATOIRE	N° SIRET (INSEE)	n°	
	Date d'inscription	Inscrit le :	
	Attestation de l'année civile 2019 concernant la Responsabilité civile professionnelle (avec mention de l'exercice sur les marchés et/ou expositions).	Numéro de contrat : Compagnie d'assurance :	

*Je déclare sur l'honneur que les objets mis en vente lors de la Halle aux Créateurs d'Aire sur l'Adour proviennent de ma **production personnelle**. Aucune revente ne figurera sur mon stand sous peine d'expulsion. J'ai bien pris note du règlement intérieur joint et m'engage à le respecter. J'autorise les organisateurs du marché à prendre des photos de mon stand ou de moi-même pour la communication du marché.*

Nous vous prions de joindre impérativement votre chèque de caution par chèque libellé à l'ordre de « Aire Animation », la photocopie de votre inscription au registre des Métiers, du Commerce ou MSA, n° SIRET ou copie de votre dernier relevé de l'URSSAF si vous êtes artiste libre et une attestation d'assurance de responsabilité civil.

Signature (Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Bulletin à adresser à :
Mairie d'Aire sur l'Adour
Place de l'Hôtel de Ville
40800 Aire sur l'Adour